

LES PLANS POUR RELANCER LES NÉGOCIATIONS

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, le premier ministre ne semble se préoccuper de l'intérêt public que lorsque les banques, les compagnies d'assurance et d'autres institutions de cette nature ne sont pas protégées; or, dans ce cas-ci, elles le sont.

Il n'y a pas très longtemps, le Procureur général actuel a établi un record. Pendant les deux années au cours desquelles il a été président du Conseil du Trésor, nous avons perdu 900,000 années-hommes à cause de grèves et de mises à pied. Or le nouveau président du Conseil du Trésor vient de battre ce record. En effet, depuis un an et quatre mois, nous avons perdu 1,400,000 années-hommes pour cause de grèves et de mises à pied. Le premier ministre peut-il donner aux Canadiens une raison de croire que le conflit peut être réglé sous la direction de quelqu'un ayant à son actif autant de grèves, de mises à pied et de jours perdus? Pourquoi ne veut-il pas dire aux Canadiens exactement quelles mesures il entend prendre s'il a à cœur de faire revenir les deux parties à la table de négociation?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, n'importe quel employeur peut mettre fin à une grève en cédant aux revendications du syndicat et en lui donnant ce qu'il demande. Mais comme le président du Conseil du Trésor le signalait l'autre jour, la revendication salariale de ce syndicat représente une augmentation de salaire annuelle d'environ 28 p. 100. C'est ce qu'il nous aurait fallu accorder pour éviter la grève. Nous estimons quant à nous qu'il aurait été irresponsable de satisfaire à cette demande. Comme c'est l'opposition qui force la Chambre à prolonger la session, supposément pour que nous légiférions un retour au travail, peut-être le député ou son chef pourraient-ils nous dire ce qu'ils seraient disposés à offrir pour régler le conflit?

M. Crosbie: Cédez-nous le pouvoir.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES DEMANDES DU GOUVERNEMENT POUR RELANCER LES NÉGOCIATIONS

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, j'ai une question à poser au président du Conseil du Trésor. Le premier ministre vient tout juste de dire que les deux parties négocient. Ce n'est malheureusement pas le cas, comme tout le monde le sait. Les postiers ont fait deux tentatives de rapprochement, la première en disant qu'ils retourneraient à la table de négociation si le gouvernement acceptait les recommandations de la commission de conciliation, ce que le gouvernement a refusé, la seconde en demandant que M. Warren, le président de la nouvelle société de la Couronne que doit former le ministère des Postes, participe aux négociations. Le gouvernement a encore refusé.

Comme il n'y a pas de négociation sans une attitude conciliante chez les deux parties, je demande au ministre quand le gouvernement va faire un effort sérieux pour que reprennent les négociations.

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je suis heureux qu'on me pose la question, étant donné que nous ne mettons pas de conditions préalables aux négociations. Je trouve que c'est une attitude conciliante comparativement au syndicat qui pose des conditions préalables, qu'il remplace ensuite par de nouvelles condi-

Questions orales

tions. Cela crève les yeux, madame le Président, qu'il ne tient pas du tout à négocier.

Quoi qu'il en soit, j'ai le plaisir d'annoncer à la Chambre que j'ai demandé aujourd'hui au Conseil du Trésor de faire nommer un médiateur par la Commission des relations de travail dans la Fonction publique. Espérons que le syndicat jugera à propos de coopérer avec nous au moins dans cette démarche.

● (1425)

LE RÔLE DU MÉDIATEUR

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, à propos de la nomination d'un médiateur, puis-je savoir si ledit médiateur aura le même mandat que les négociateurs du gouvernement avant la rupture des pourparlers? Le médiateur devra-t-il s'en tenir à la position antérieure du gouvernement, auquel cas il n'y aura pas de médiation du tout, ou partira-t-il du principe que la recommandation du bureau de conciliation nommé par le gouvernement est raisonnable, l'écart entre les coûts proposés par le bureau de conciliation, que le syndicat a acceptés et que le gouvernement a refusés, n'étant que de 2 p. 100, et que le syndicat désire essentiellement améliorer les conditions de travail des postiers afin d'humaniser leur milieu de travail, et ce, par le biais de mesures peu coûteuses? Le médiateur aura-t-il un mandat qui lui permette d'aller dans le sens des recommandations du bureau de conciliation du gouvernement?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, premièrement, le médiateur n'a pas de mandat. Il est chargé d'offrir sa médiation aux parties. Étant donné que nous ne parvenons pas à convaincre le syndicat de revenir à la table des négociations et à discuter directement avec ses représentants, nous devons passer par un intermédiaire. Nous espérons que le syndicat acceptera les offices d'un médiateur.

Face à certaines affirmations selon lesquelles ces revendications n'entraîneraient que des coûts dérisoires, je tiens à rappeler au chef du Nouveau parti démocratique que certaines des questions qui feront l'objet de la négociation sont extrêmement coûteuses. Nous avons toujours été disposés à négocier sans conditions préalables, mais nous insistons pour que le syndicat fasse preuve de bonne volonté et qu'il accepte la médiation à ce stage-ci, afin que nous puissions sortir de l'impasse.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL EN RAPPORT AVEC LA SITUATION DE LA FEMME

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, ma dernière question supplémentaire s'adresse au même ministre. Pour que la médiation ait le moindre succès, il faut comme il le sait que le médiateur adopte une attitude différente de celle du gouvernement. Le ministre conteste-t-il que, comme on le prétend, l'écart entre la recommandation de la Commission des conciliations et le montant que le gouvernement s'est déjà montré disposé à offrir n'est que de 2 p. 100? Le syndicat a déclaré publiquement et privément, à maintes reprises, qu'il s'intéresse à des éléments à faibles incidences économiques, aux questions de conditions de travail qui auraient d'importantes répercussions sur l'égalité de situation des femmes.